



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2008

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Mmes CONNOT Francine, RIVA Thérèse, DELSUC Nadine,
COULMY Laurence, LARCHER Andrée, MM LANGLET Daniel, MAILLARD Gilles,
FOSSIER Denis, SIMON Emmanuel

M. Gilles MAILLARD a été élu secrétaire

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé

DELEGATIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal pour des raisons d'efficacité et de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats avec des points relevant de la gestion quotidienne) décide d'accorder les délégations suivantes à M. le Maire :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux.
 - Prendre toutes décisions à caractère urgent concernant la préparation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini de 3 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - Décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
 - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 - décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements
 - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
 - exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal
 - tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions y compris pour les constitutions de parties civiles
 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables
- (Vote à l'unanimité)

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal décide de préempter sur la parcelle n°494 section D pour un montant de 5 000.00€.
Ce terrain servira au passage des réseaux d'eau afin d'alimenter la futures voie de la Fosse des Champs.

(Vote : 10 Pour 1 abstention)

TARIFS CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs et la durée des concessions au cimetière comme suit :

- Habitant de Coucy pour 30 ans = 70 €
- Personne Extérieure pour 30 ans = 350 €

(Vote 8 Pour 3 Contre)

TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire dans le cadre du projet « incitation à la natation » de prendre en charge les frais de transport ainsi que les entrées et les leçons à la piscine pour les élèves de CP / CE 1 pour un coût de 2.46€ par enfant pour la piscine et 85 € pour le déplacement par les cars Jacqueson.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de financer ce projet.

(Vote à l'unanimité)

ARRÊT DES TRAINS EN GARE DE LUCQUY

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la commune de Lucquy qui demande au Conseil Général d'augmenter la fréquence des arrêts de train en direction de Charleville-Mézières et Reims.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de la Commune de Lucquy.

VIREMENT DE CRÉDIT

A la demande du trésor Public et pour des raisons comptable le Conseil Municipal décide de faire un virement de crédit du compte 611 au compte 673 pour 200 €

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture de quelques informations diverses, à savoir :

- La Zone de Développement Éolien de Seuil et Mont Laurent a été acceptée par les services de la Préfecture.
- Le rapport annuel du service des Eaux est disponible en Mairie.
- La distribution des sapins de Noël aura lieu comme les années précédentes.
- Information concernant le projet d'achat du Garage de Coucy 2 (rendez vous avec différents services de l'état).
- Chemin de la Fosse des Champs, un géomètre est passé prendre des mesures pour le futur alignement.
- Un point concernant la nouvelle sortie d'école.
- Le Pancartage indiquant les deux sections de Coucy va être revu.